



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conférence téléphonique
avec les organisations
syndicales du ministère de la
culture – 2 AVRIL 2020

Objet de la réunion : COVID 19 – Sujets RH et organisation – 3^e réunion

Participants / Organisations syndicales :

- CGT culture : Valérie RENAULT, Jean-Paul LEONARDUZZI, Franck GUILLAUMET, Chloé GRIMAU, Emmanuel GEORGES ; Sylvie BOCAGE-LAGARDE
- CFDT culture : Philippe MOREL, Alexis FRITCHE, Bénédicte DUCHESNE
- Sud-Culture Solidaires : Tahar BEN REDJEB, Florence ROY
- SNAC FSU : Frédéric MAGUET, Benoit ODE, Sylvie SERRE
- UNSA : Jean CHAPELLON
- CFTC : Marie-Véronique VAILLANT

Participants / Administration :

- SG : Marie VILLETTE, Caroline GARDETTE, Isabelle GADREY, Dominique BUFFIN, Stéphane MARTINET, Fabienne BERNARD (DAT), Virginie ROCHER, François GIQUEL, Stéphanie RICATTI
- DGP : Ludovic ABIVEN
- DGCA : Madeleine ANGLARD
- DGMIC : Fabrice DE BATTISTA

Introduction / Marie Villette

Marie Villette introduit la réunion en rappelant les actions entreprises depuis la conférence téléphonique du 27 mars.

Le compte-rendu de la précédente conférence téléphonique a été transmis le 28 mars à toutes les autorités d'emploi du ministère et aux établissements publics, afin que tous aient connaissance des sujets portés par les organisations syndicales.

Transmission a également été faite en début de semaine aux autorités d'emploi du ministère et aux établissements publics de plusieurs documents concernant la gestion des ressources humaines pendant la crise sanitaire :

- une **version actualisée de la fiche questions / réponses**, tenant compte des dernières analyses du SRH et des arbitrages rendus en interministériel ;
- une fiche à destination des encadrants, rappelant les **bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du travail à distance** ;
- une fiche relative **aux dispositifs d'action sociale mis à la disposition des agents pendant la période de confinement**. Cette fiche a été adressée à l'ensemble du réseau RH et une information sera également faite auprès des agents. Les membres du CNAS sont informés par son président, du plan de continuité mis en place au bureau de l'action sociale.

Le bureau de l'action sociale est donc mobilisé pour accompagner les agents, et plus particulièrement les plus fragiles, tout au long de la crise sanitaire. La question des violences conjugales est aussi prise en compte de façon spécifique aussi dans cette période.

Pendant cette période particulière de confinement **une ligne téléphonique de soutien psychologique est ouverte aux agents du ministère**. Un flash information va être diffusé le 3 avril aux agents. Les services du ministère chargés **du suivi des écoles**, au SG dans les DG, travaillent en lien avec les différents réseaux d'écoles relevant du ministère de la culture, en particulier en matière de continuité pédagogique et de précarité étudiante.

Marie Villette tient également à apporter des éléments de réponse sur **la situation dans les écoles** qui avait fait l'objet d'une question lors de la précédente réunion.

Les écoles assurent la **continuité pédagogique** de manière différenciée, chacune en fonction de ses modalités pédagogiques propres, et en répondant au maximum aux besoins des étudiants, y compris quand elles le peuvent en leur fournissant les équipements en système d'information dont ils peuvent manquer.

Les problématiques des **étudiants les plus précaires** sont prises en compte, en relation avec le ministère de l'enseignement supérieur.

Comme l'administration s'y était engagé, **un suivi de la situation de chaque agent a été réalisé**.

Marie Villette indique, au préalable, qu'une centaine (98) de cas de coronavirus avérés ou suspectés ont été remontés sur l'ensemble des 9751 agents recensés.

Le suivi des situations des agents reflète la diversité des missions du ministère et témoigne de situations assez différentes en administration centrale, dans les services à compétence nationale et dans les établissements publics, même si partout la consigne est de restreindre le nombre de personne en présentiel.

Durant la semaine du 15 au 22 mars 53,35 % des agents du ministère se trouvaient en position de télétravail ou de travail à distance, 27,25 % en autorisation spéciale d'absence et 11,94 % en « autres absences » (temps partiels, congés ou congés maladies). 7,46 % étaient en travail sur site.

En administration centrale, dont les missions sont par nature davantage réalisable à distance que pour les autres services, ce mode d'organisation est nettement dominant et seules 12 personnes travaillent encore sur le site de Bons Enfants.

En services déconcentrés, le développement du travail a conduit à un taux d'agents sur site de 3,9%.

Dans les établissements publics seuls 42 agents travaillent encore sur site.

Du fait de leur mission, la situation dans les SCN est plus nuancée : 14% des effectifs, soit 491 agents travaillent encore sur site. Cette particularité compréhensible (toutes les missions des SCN ne sont pas réalisables à distance), doit pouvoir être améliorée et le SRH a pris contact avec les SCN en ce sens.

Marie Villette donne la parole aux représentants des organisations syndicales

Interventions des organisations syndicales et réponses du secrétariat général

Les organisations syndicales souhaitent des réponses en séance aux questions qui sont posées au titre de l'intersyndicale.

Protection des agents, notamment en présentiel, qu'ils soient agents ou prestataires

L'intersyndicale rappelle sa préoccupation première : disposer d'un état exhaustif de la situation des agents, en particulier de ceux en présentiel, et la communication des listes nominatives des agents en présentiel à la médecine de prévention. Une demande est formulée de transmission de l'ensemble des arrêts maladie aux médecins de prévention, qui opéreraient un recensement des cas d'infection au Covid-19, pour communication des données statistiques au SRH.

Elle indique constater que les agents sur le terrain sont encore trop nombreux, faute de définition des missions essentielles justifiant cette présence, et que les consignes sanitaires n'y sont pas toujours respectées.

Elle demande la communication des protocoles établis par le BSST pour la protection des agents.

Réponse de l'administration

La protection des agents exerçant en présentiel constitue également la priorité de l'administration.

Des travaux s'engagent à ce titre, notamment dans le cadre de la cellule « anticipation » sur les dispositifs de protection qui seront mis en place lors de la reprise d'activité. Ces dispositifs feront l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

Les protocoles de protection préparés par le BSST s'appliquent à l'ensemble des personnels, et donc aux salariés des prestataires.

Marie Villette s'engage à ce que la liste des agents en présentiel soit communiquée aux médecins de prévention. Il en sera de même selon des modalités à préciser des congés maladies déposés pendant la période de confinement.

Les protocoles établis par le BSST seront bien communiqués aux organisations syndicales.

Situation des agents les plus fragiles ou en situation de précarité

Sur la question de la précarité, l'intersyndicale reconnaît que des avancées ont été réalisées par certains établissements, qui ont procédé à une révision de leur gestion des contrats en honorant ceux ayant été signés avant le début de la crise. Elle déplore toutefois n'avoir pas connaissance de tous les cas de suspension, d'annulation ou de renouvellement de contrats : elle souhaite que les situations individuelles soient évoquées devant chaque comité technique. Elle fait part de son incompréhension quant à la formulation retenue dans la fiche questions/réponses s'agissant des agents arrivant au terme de 6 années de CDD et pouvant bénéficier d'un CDI en cas de renouvellement. En matière d'action sociale, malgré des avancées notables au travers de la note qui vient d'être diffusée, les organisations syndicales continuent de s'interroger sur la manière dont cette action peut se développer, s'agissant notamment de l'accès aux places en crèche, aux assistantes sociales et du versement de l'aide alimentaire.

Réponse de l'administration

Marie Villette confirme les évolutions intervenues dans plusieurs établissements publics à la suite des interventions réalisées, et remercie les organisations syndicales d'en avoir pris acte.

Une réponse sera apportée lors de la prochaine conférence téléphonique sur la demande d'examen, par les comités techniques, des situations individuelles.

Une clarification sera par ailleurs opérée dans le question/réponses sur la transformation des CDD en CDI après 6 ans d'engagement : la recommandation y figurant ne vise pas à ce qu'aucun des contrats arrivés au terme des 6 ans ne soit renouvelé.

En réponse aux interrogations des organisations syndicales, des précisions sont communiquées en matière d'action sociale sur :

- les modalités de versement des aides sans virement sur le compte bancaire de

l'agent pour éviter que l'aide soit ponctionnée par d'éventuels créanciers: possibilité d'ouvrir un compte auprès d'un buraliste ;

- des contacts seront pris avec les établissements ne relevant pas de l'action sociale ministérielle afin de s'assurer que les dispositifs d'urgence sont bien mis en place ;
- le numéro vert national (People and baby) mettant en relation les agents avec les crèches proposant des places en urgence sera communiqué ;
- un recensement des agents en fin de droit à congés maladies sera effectué dans les prochains jours.

Le collectif de travail :

L'intersyndicale estime qu'un nombre significatif d'agents ne savent pas dans quelle situation ils se trouvent et demande qu'un état statistique des situations soit établi, avec des distinctions entre le travail à distance et le télétravail, les types d'ASA (notamment les ASA attribués aux agents ayant une pathologie ou garde d'enfants), les congés maladie.

L'intersyndicale alerte sur les incohérences entre les chiffres communiqués dans le cadre du premier bilan et les informations dont disposent les organisations syndicales, s'agissant notamment de certains services déconcentrés. Des documents sont adressés par l'intersyndicale à la secrétaire générale sur ce sujet.

S'agissant des éléments communicables des plans de continuité d'activité, les organisations syndicales déplorent des contenus inégaux au sein du ministère et souhaitent la mise en œuvre d'un PCA type préalablement examiné en comité technique ministériel.

L'intersyndicale souligne que la période actuelle pourrait être mise à profit pour former les agents à distance, mais regrettent que les outils soient insuffisamment développés.

Réponse de l'administration

Le service des ressources humaines prépare une communication à destination des agents, qui définira, de manière didactique, pour tous, les différentes situations dans lesquelles ils peuvent se trouver pendant la période de crise sanitaire.

S'agissant des plans de continuité d'activité, le document transmis en amont de la conférence téléphonique apporte les informations communicables aux représentants des personnels.

Il y est précisé que le SHFDS fera à l'issue de la crise une communication sur la méthodologie d'élaboration d'un PCA pour l'ensemble des structures du ministère et de ses établissements.

Le service des ressources humaines signale enfin que plusieurs formations en ligne ont été ouvertes, via le site « pléiade » accessible à distance (<https://pleiade.culture.gouv.fr>). L'offre a vocation à s'enrichir dans les prochains jours.

Congés

Plusieurs interventions visent à obtenir des précisions sur les modalités de gestion des congés annuels pendant la crise dans un contexte où certains établissements font le choix de fixer des jours de congés pour leurs agents. L'intersyndicale indique que cette situation pénalise en premier lieu les agents en ASA les plus modestes.

Réponse de l'administration

Le secrétariat général a conscience des problématiques évoquées par les organisations syndicales. Un équilibre devra être trouvé sur la question des congés, en permettant aux agents, pendant la période de confinement de préserver des temps de repos et aussi d'assurer au mieux la reprise de l'activité. Des instructions interministérielles sont

toujours susceptibles d'être données sur cette question.

Des autorisations spéciales d'absence seront bien accordées après la période de confinement aux agents dont un proche serait décédé au cours de la période de confinement.

Il est enfin indiqué que les congés bonifiés pourront être reportés, selon des modalités qui seront précisées par la DGAFP.

Dialogue social

L'intersyndicale rappelle la nécessité d'une communication régulière du ministre et la nécessité de réunir les instances de représentation des personnels pendant la période de crise.

Réponse de l'administration

Marie Villette indique que le ministre a bien prévu de s'adresser à l'ensemble des agents. Un message a été diffusé le lendemain de la conférence (3 avril), aux agents du ministère, par message vidéo.

S'agissant de la réunion des instances en période de crise, les dispositions de l'ordonnance du 27 mars sont en cours d'analyse, en lien avec la fiche produite par la DGAFP ayant été transmise aux ministères le 2 avril. Des contraintes techniques pèsent sur l'organisation de ces instances à distance.

Les modalités selon lesquelles les échanges avec le ministre pourront intervenir sont à étudier dans ce contexte.

Confirmation est donnée que le plan de transformation ministériel est suspendu, même s'il reste possible de poursuivre les réflexions, sans cependant qu'aucune décision ne soit actée.

Autres questions/ réponses

L'intersyndicale regrette l'absence de réponses de l'administration sur plusieurs questions :

- les sujets paie : indemnisation des jours fériés, prélèvement des journées de grève. Le SRH indique que des discussions sont encore en cours sur l'indemnisation des jours fériés. S'agissant de l'impact en paie des jours de grève : le SRH confirme que le prélèvement est bien suspendu sur la paie d'avril, et reprendra après le confinement ;
- le chômage partiel dans les EPIC, GIP et associations : cette question fait encore l'objet d'échanges interministériels ;
- la possibilité pour les agents qui le souhaiteraient d'exercer des missions en qualité de bénévole : une réflexion est en cours et les règles seront communiquées prochainement ;
- la situation des stagiaires. Garantie est donnée que la situation des étudiants stagiaires sera examinée avec bienveillance, en tenant compte du calendrier universitaire ;
- la redéfinition de l'agenda culturel et la communication aux agents concernés : Marie Villette va s'assurer que les agents sont bien informés des reports de date, lorsque ceux-ci sont connus. D'ores et déjà, de nouvelles dates ont été retenues pour les événements suivants :
 - o Nuit des Musées : le 14 novembre 2020 ;
 - o RDV Jardins : les 2, 3 et 4 octobre 2020 ;
 - o Festival de l'histoire de l'art : 4,5 et 6 juin 2021.

- la situation de l'archéologie préventive en cas de reprise des chantiers : Marie Villette rappelle que le guide des bonnes pratiques élaboré par le ministre de la transition écologique et solidaire devrait être publié dans les prochains jours. A la suite de cette publication, une concertation avec les acteurs concernés par la possible reprise des chantiers pourra s'engager ;
- la cellule anticipation, ses missions et ses modalités de fonctionnement, notamment l'association des organisations syndicales : des précisions seront données sur les missions et le fonctionnement de cette cellule.